

**PIECES A FOURNIR POUR UN PREMIER
RENDEZ VOUS POUR UNE PROCEDURE
DEVANT LE JUGE AUX AFFAIRES
FAMILIALES**

- La copie de votre pièce d'identité,
- La copie de votre livret de famille,
- La copie intégrale de votre acte de naissance, datant de moins de 3 mois,
- La copie intégrale de l'acte de naissance de chacun de vos enfants, datant de moins de 3 mois,
- Votre déclaration de revenus **2021** pour les revenus perçus en 2020,
- Votre déclaration de revenus **2022** pour les revenus perçus en 2021,
- Votre bulletin de paie de décembre 2022,
- Vos **6 dernières** fiches de paie et / ou 6 derniers relevés CAF / ou 6 derniers Pôle Emploi et / ou les 6 relevés pension invalidité / indemnités journalières
- Justificatifs de vos éventuels crédits
- Une quittance de loyer ou copie de votre bail

Le cas échéant :

- Le(s) jugement(s) déjà rendu(s)
- L'assignation qui vous a été délivrée